



Sous-comité permanent LEADER et Développement local porté par les acteurs locaux

Rapport

5^e réunion, 8 mars 2018

Centre Albert Borschette (Salle 0D)

Rue Froissart, 36

1040 Bruxelles

Accueil et introduction	
<p>09.30 – 09.40 Accueil et introduction, Mario Milouchev, DG AGRI John Grieve, Point de contact REDR</p>	<p><i>Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet</i></p> <p>M. Milouchev accueille les participants à la 5^e réunion du sous-comité permanent LEADER et Développement local porté par les acteurs locaux. Il souligne l'importance de cette étape du cycle de programmation et insiste sur l'opportunité d'utiliser les données probantes réunies sur la mise en œuvre de LEADER pour contribuer à des améliorations. Le Point de contact du REDR présente l'ordre du jour.</p>
État des lieux et évolutions futures	
<p>09.40 – 10.40 Actualisation sur la mise en œuvre de LEADER et les changements dans la législation européenne Karolina Jasinska-Mühleck, DG AGRI</p> <p>Communication sur la PAC, Guido Castellano, DG AGRI</p> <p>Q&R</p>	<p><i>Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet</i></p> <p>Karolina Jasinska-Mühleck (DG AGRI) dresse un état des lieux de la mise en œuvre de LEADER et décrit les évolutions du cadre juridique. Elle explique ensuite les modifications apportées au règlement Omnibus et les amendements au règlement de contrôle du FEADER.</p> <p>Guido Castellano (DG AGRI) présente les principaux éléments de la communication sur la PAC et explique certains aspects du nouveau système de mise en œuvre proposé au niveau de l'UE et des États membres. La future PAC vise à fournir une structure de gouvernance et des exigences de base au niveau de l'UE, qui laisseront aux États membres la liberté de définir en détail les règles de mise en œuvre à appliquer au titre de leurs plans stratégiques.</p> <p>Les membres du sous-comité soulèvent une série de questions. En ce qui concerne l'introduction des options de coûts simplifiés (OCS) au niveau des GAL, ils demandent si cela exige un amendement préalable du PDR. Karolina Jasinska-Mühleck répond qu'un amendement des PDR est effectivement requis, mais qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer la méthodologie. Les PDR devront aussi être amendés pour permettre l'utilisation de projets de budget. Le rôle des GAL dans ce processus devrait être précisé. Une fois le PDR amendé, les GAL peuvent développer leurs propositions. La DG AGRI organisera une formation pour expliquer aux AG et aux GAL comment mettre cela en pratique.</p> <p>Les participants suggèrent que les futurs indicateurs devraient refléter les principes et la méthodologie LEADER et adopter une perspective plus large et à plus long terme. Par exemple, le nombre d'emplois créés durant une période de sept ans ne reflète souvent pas l'avenir à plus long terme et l'ensemble des bénéfices générés par LEADER. Des inquiétudes sont exprimées quant à l'intégration de l'approche ascendante dans le nouveau système de mise en œuvre – certains États membres pourraient en effet appliquer une approche plus descendante. Quelques-unes des autres questions posées sont listées ci-après : y aura-t-il une allocation budgétaire</p>

	<p>cantonnée pour LEADER ? La Commission publiera-t-elle des lignes directrices sur le nouveau système de mise en œuvre avec des dispositions spécifiques à LEADER ? Les plans stratégiques de la PAC permettront-ils le DLAL (développement local porté par les acteurs locaux) plurifonds dans lequel nous avons tant investi ?</p> <p>Guido Castellano indique que tant que le travail préparatoire est en cours, il ne peut pas apporter de réponses spécifiques à ces questions. Le cantonnement du budget LEADER est toujours en discussion. Des groupes de travail interservices discutent également de l'approche plurifonds et le but est d'aboutir à un cadre juridique cohérent pour tous les Fonds ESI.</p> <p>La DG AGRI est consciente des spécificités de LEADER et travaille au développement d'indicateurs pertinents. À l'avenir, les lignes directrices pourraient prendre une forme différente – moins de règles au niveau de l'UE et davantage d'accent sur les bonnes pratiques, par opposition aux interprétations légales. Mario Milouchev confirme qu'aucune réponse définitive ne peut être donnée concernant le futur cantonnement budgétaire. Il indique aussi qu'à l'avenir, il sera encore plus nécessaire de partager les bonnes pratiques et que le travail en réseau au niveau rural jouera donc probablement un plus grand rôle.</p>
Mise en œuvre du DLAL au titre du FEDER et du FSE : étude de la DG REGIO	
<p>10.40 – 11.00 Loris Servillo, chercheur, université de Louvain</p>	<p><i>Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet</i></p> <p>Loris Servillo présente les résultats de la recherche qu'il a entreprise pour la DG REGIO sur la mise en œuvre du DLAL au titre du FEDER et du FSE. Il partage des statistiques actualisées sur l'utilisation (ampleur et méthode) de l'approche plurifonds par les États membres. Des études de cas spécifiques de certains États membres illustrent cette présentation.</p>
Amélioration de la mise en œuvre de LEADER/DLAL : partie I	
<p>11.30 – 12.00 Feedback et discussion sur les priorités provenant des récentes activités LEADER/DLAL, <i>Point de contact REDR</i></p> <p>Avis exploratoire du Comité économique et social européen : avantages de l'approche DLAL,</p>	<p><i>Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet</i></p> <p>John Grieve et Peter Toth (PC REDR) présentent un résumé des principales activités LEADER entreprises par le PC REDR au cours de l'année dernière, en ce compris les groupes de travail menés par les praticiens et les événements associés, le séminaire conjoint des DG sur le DLAL à Győr (Hongrie) et le groupe de réflexion sur LEADER. Ils résumant les enseignements qui ont émergé en vue de la mise en œuvre de LEADER et de la réponse aux besoins de soutien.</p> <p>Kristiina Tammets (expert CESE) présente l'«avis exploratoire» du Comité économique et social européen sur « les avantages créés par l'approche DLAL plurifonds pour le développement local et rural intégré ». Cet avis se penche sur les bénéfices du DLAL pour les États membres, identifie les problèmes possibles et formule des recommandations pour les résoudre et en vue de la future approche du DLAL.</p>

*Kristiina Tammets,
experte*

Q & R

Les participants soulèvent une série de questions sur l'avis du CESE. La Commission est invitée à commenter les conclusions de l'avis sur l'importance de l'approche plurifonds et ses points d'amélioration. Une proposition de fonds DLAL intégré et unique est formulée, en vue de simplifier le processus de mise en œuvre dans les États membres.

Mario Milouchev (DG AGRI) répond qu'à ce stade, la DG AGRI peut seulement assurer aux participants que LEADER sera toujours prévu dans la future PAC, comme mentionné dans la communication sur L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture, et que les États membres joueront un plus grand rôle dans la conception de cette approche au sein de leurs programmes. Les quatre directions générales impliquées dans le DLAL discutent conjointement de l'avenir du DLAL et la DG AGRI souhaite poursuivre avec l'approche du DLAL plurifonds à l'avenir.

Enquête du REDR auprès des GAL sur la mise en œuvre de LEADER

12.00 – 13.00

Présentation par
*Peter Toth et Susan
Grieve, PC REDR*
Q & R

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Susan Grieve et Peter Toth (PC REDR) présentent les résultats de l'[enquête du REDR auprès des GAL](#) menée en 2017 et à laquelle 710 GAL de 27 États membres ont répondu. La présentation et l'enquête sont reçues positivement par les membres, et amènent à des questions et observations sur le contenu, le processus et l'utilisation des conclusions.

En réponse aux demandes d'accès aux données nationales pour les États membres qui ont participé à l'enquête, Mario Milouchev (DG AGRI) répond que des rapports nationaux seront préparés pour les pays dont au moins cinq GAL ont répondu à l'enquête (ou avec un taux de réponse de 100 %). Le but est de préserver la confidentialité des GAL en cas de petit nombre de réponses dans l'État membre. Certains États membres se disent intéressés de reproduire l'enquête au niveau national.

On demande si le fait que 710 GAL aient répondu, sur les 2.346 interrogés, est satisfaisant et si la participation à ce genre d'enquête pourrait être améliorée. Mario Milouchev répond que 30 % est un taux de réponse statistiquement satisfaisant dans la recherche sociale. John Grieve (PC REDR) indique qu'en tant qu'évaluateur, il considère ce taux comme relativement élevé et positif.

Les participants demandent aussi au PC REDR de partager les enseignements tirés de la précédente période de programmation et d'identifier les améliorations réalisées en conséquence. John Grieve répond qu'il s'agit d'une enquête auprès des GAL fondée sur des données probantes, qui s'inscrit dans le cadre d'une approche plus large liée à d'autres initiatives. Bien qu'elle soit axée sur la période actuelle et se penche sur ce qui se passe maintenant, ses enseignements sont aussi transférables dans le futur.

Un membre fait remarquer que le temps passé par les responsables de GAL à travailler pour leur GAL affecte leur compréhension et l'efficacité de leur travail. Il demande si l'enquête peut refléter cet élément. John Grieve répond que cette information n'a pas été demandée aux GAL mais qu'une analyse croisée des résultats, comme l'âge et le type de GAL, est possible.

Amélioration de la mise en œuvre de LEADER/DLAL : partie II

14.30 – 15.50
Travail en groupes
sur des sujets
choisis à partir de
l'enquête auprès
des GAL et autres
activités récentes
**Animation par le PC
REDR**

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Cinq groupes de travail discutent de quatre sujets sélectionnés par les participants à partir du [résumé des conclusions des activités du PC REDR](#). L'objectif est d'identifier les facteurs qui fonctionnent bien dans la mise en œuvre de LEADER ainsi que des moyens pratiques d'améliorer les points faibles en matière de mise en œuvre.

Groupe de travail 1 : permettre aux GAL de se concentrer davantage sur l'animation, le soutien aux projets et le développement. Les propositions incluent :

- Une boîte à outils d'animation : éventuellement développée par le PC avec des exemples pratiques d'animation efficace, qui débouche sur plus que de simples bons résultats de projets.
- Nécessité d'augmenter les échanges entre pairs et le mentorat.
- Recruter les « bonnes » personnes et les doter des ressources adéquates – durant sept ans – afin de développer la confiance nécessaire et les connaissances thématiques (mémoire organisationnelle).
- Formation à l'approche LEADER et à l'animation (cette dernière requiert des compétences spécifiques) tant pour les membres des GAL que le personnel des GAL.
- Une approche thématique et géographique de l'animation, contacter les réseaux existants pour former des animateurs et des responsables de GAL et partager de l'expertise avec eux.
- La SDL devrait se composer de documents réellement évolutifs et l'animation devrait être un processus continu et adaptable au sein de cette stratégie.
- Un DLAL efficace devrait être équivalent à une animation efficace.

Groupe de travail 2 : modifier les systèmes existants de mise en œuvre des États membres pour améliorer la mise en œuvre et les résultats de LEADER.

Les propositions incluent :

- Une plateforme d'échange préparatoire entre les AG – par exemple concernant les compétences des GAL (simplement partager les adresses e-mail aiderait).
- Introduire un montant forfaitaire commun pour les frais de fonctionnement des GAL.
- Éviter la sur-réglementation par les GAL eux-mêmes.
- Un atelier centré sur la simplification pour les GAL.
- Plus d'exemples de bonnes pratiques concernant la gestion/les systèmes de mise en œuvre de LEADER.

- Revoir les systèmes de mise en œuvre pour identifier où la charge administrative pourrait être réduite comme par exemple des groupes de travail pour identifier les améliorations possibles dans la période actuelle.

Groupes de travail 3 + 4 : simplification – avancer ensemble au niveau des États membres. Deux groupes de travail commencent par examiner des exemples de bonnes pratiques en matière de simplification puis émettent des suggestions. Les exemples incluent :

- Mise en place de groupes de coordination entre les GAL et les AG pour établir une culture de la communication et de la coopération. (Ex : GAL, AG, AP – Danemark, Roumanie)
- Échange de bonnes pratiques issues du FEADER et d'autres fonds pour l'utilisation d'OCS pour différents postes de dépenses, comme par exemples le soutien préparatoire, les frais de fonctionnement, les voyages, les événements, etc. (Pologne, Slovaquie)
- La conception des OCS ne devrait pas être trop descendante et leurs bénéfices réels devraient être démontrés.
- Déléguer davantage d'autorité aux GAL. (Grèce, Slovaquie)
- Création de systèmes informatiques uniques, transparents et intégrés reprenant tous les flux de travail et un formulaire de candidature unique. (Autriche, Estonie)
- Faire du cofinancement une obligation dès le départ.
- Mise en place d'un département au sein duquel AP et AG travaillent ensemble pour coordonner le travail autour de LEADER. (Suède)
- Organisation de réunions de lancement pour chaque projet approuvé avec la participation du GAL, de l'AG, des bénéficiaires et de l'AP. (Pays-Bas)
- Appliquer les règles du partenaire principal d'un projet de CTN dans les autres pays partenaires. (Luxembourg, Allemagne)

Les suggestions incluent :

- Réduire le nombre de niveaux de contrôle des projets et le coût des contrôles.
- Lors de la conception des contrôles, tenir compte du coût marginal, en réduisant par exemple le taux d'échec de 4 à 3 %.
- Impliquer davantage les agences de paiement dans les processus.
- Présenter des exemples concrets de bonnes pratiques de gestion comme notamment la coopération concernant la chaîne de mise en œuvre lors des réunions à l'échelle européenne.
- Ateliers spéciaux au niveau de l'UE pour discuter de détails techniques.
- Développer de bons systèmes de gouvernance et comprendre les différents rôles du système de mise en œuvre LEADER.
- Adopter une attitude ouverte, positive, volontaire, et comprendre que LEADER est une initiative pour le développement local.

- Impliquer davantage les agences de paiement et les représentants d'audit dans la recherche de solutions. Par exemple, l'audit de l'UE devrait partager les bonnes pratiques des autres pays.

Groupe de travail 5 : démontrer la valeur ajoutée de LEADER. Les participants indiquent qu'il est crucial de décider ce qu'est la valeur ajoutée, qui la définit et comment elle sera évaluée. Pour assurer une compréhension commune de la valeur ajoutée de LEADER dans la chaîne de mise en œuvre, les participants formulent les propositions suivantes :

- Collecter des informations de bonne qualité.
- Assurer que les habitants locaux/bénéficiaires participent à la démonstration de la valeur ajoutée de LEADER.
- Diffuser de bons exemples/des études de cas en examinant les zones/régions de GAL dans leur ensemble au lieu de projets distincts.
- Présenter non seulement des données quantitatives (indicateurs), mais aussi des aspects qualitatifs (histoires, capital social – valeur ajoutée réelle).
- Comprendre quelle est la valeur attendue de LEADER au niveau de l'UE.

Un « système de gestion de la qualité » finlandais est cité comme exemple concret d'amélioration des connaissances sur LEADER dans la chaîne de mise en œuvre.

Dernières infos sur les outils de soutien à LEADER du PC REDR

15.50 – 16.10
Présentation
Veneta Paneva PC
REDR

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet

[De nouveaux outils interactifs](#) pour les GAL sont présentés par Veneta Paneva, du PC REDR. Premièrement, elle explique la prochaine étape du développement de la base de données des GAL qui consistera en une expansion considérable des données sur les GAL, du type d'utilisateurs de la base de données et de leurs rôles. Ensuite, elle décrit un outil pour la recherche de partenaires DLAL en vue du soutien à la coopération entre GAL.

Évaluation du DLAL : manuel pour les GAL et les GALPA

16.10 – 16.40
Monica Veronesi
FARNET

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Monica Veronesi, de l'Unité d'appui FARNET, présente l'[Évaluation du DLAL : manuel pour les GAL et les](#) Groupes d'Action Locale des zones de pêche, développée conjointement avec l'Unité d'appui FAME (suivi et évaluation de la pêche et de l'aquaculture). Le manuel, conçu pour les quatre DG en charge du DLAL, s'appuie sur des informations issues d'une enquête auprès des Groupes d'Action Locale des zones de pêche, un bilan des pratiques en matière d'évaluation et d'études de cas approfondies. Ce manuel convivial a été conçu de manière pratique et concrète. FARNET se félicite du feedback donné par les praticiens dans la salle.

Le travail de FARNET est très apprécié des participants. Monica Veronesi déclare que FARNET a passé en revue 98 publications différentes. Une

	<p>question est posée sur le rapport entre le manuel sur le DLAL et les lignes directrices sur l'évaluation de l'approche LEADER/DLAL de la Mission d'appui à l'évaluation. Monica Veronesi répond que le manuel sur le DLAL s'appuie sur ce qui a été réalisé précédemment, mais que cette publication ne traite pas de l'évaluation du programme. Il s'agit surtout d'un manuel pour les praticiens, qui peut être utilisé par les GAL DLAL au titre des différents fonds ESI.</p>
<p>Séance de clôture et prochaines étapes</p>	
<p>16.40 – 17.10 Informations sur l'atelier portant sur l'évaluation de LEADER, Finlande <i>Valdis Kudiņš, Mission d'appui à l'évaluation</i></p> <p>AGM – Advanced Gateway to EU Meetings <i>Isabelle Tranchant, DG AGRI, Commission européenne</i></p> <p>Informations sur les prochaines activités</p> <p>Remarques de clôture du président</p>	<p><i>Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet</i></p> <p>Valdis Kudins (Mission d'appui à l'évaluation) donne des informations sur un atelier portant sur l'évaluation de LEADER, qui a eu lieu les 17 et 18 mai 2018 à Helsinki. Les membres ont été invités à participer. Le RRN finlandais a invité les membres à arriver le 16 mai.</p> <p>Isabelle Tranchant (DG AGRI) présente l'Advanced Gateway to EU Meetings (AGM), un système de gestion des réunions en ligne pour les institutions de l'UE.</p> <p>Alistair Prior (réseau rural écossais) présente la prochaine conférence sur le développement rural de l'OCDE, qui aura lieu à Edimbourg. Une série d'ateliers préalables à la conférence seront organisés par le Point de contact du REDR.</p> <p>Remarques de clôture : Mario Milouchev (DG AGRI) remercie les participants pour leurs contributions. Il indique que même si beaucoup considèrent LEADER comme bien trop complexe, comme l'a montré l'enquête auprès des GAL, les ateliers ont été positifs. Ils ont révélé que beaucoup d'aspects pourraient être améliorés au cours de cette période et que nous devrions nous concentrer sur les solutions. LEADER devrait être axé sur les résultats.</p> <p>Il invite les GAL à commencer un travail d'autoévaluation, étant donné qu'environ la moitié des GAL n'ont pas encore entamé ce processus. L'autoévaluation est un processus d'apprentissage et peut aider à générer des données probantes et à démontrer la valeur ajoutée de LEADER.</p> <p>M. Milouchev rappelle, comme indiqué lors de la session du matin, que les propositions législatives à la CE devraient être finalisées d'ici le 29 mai 2018. Il indique qu'il est donc crucial que les personnes connaissant l'importance de LEADER pour les communautés locales fassent entendre leur voix dès maintenant. Il encourage tout le monde à souligner de manière active le rôle bénéfique joué par LEADER.</p> <p>Il remercie ceux qui ont contribué à l'enquête auprès des GAL et précise que la DG AGRI recherche la meilleure manière de diffuser les résultats. Durant l'après-midi, de nombreux exemples d'animation, de simplification et de</p>

valeur ajoutée de LEADER ont été présentés, montrant ainsi les bénéfices d'un apprentissage mutuel. Même si la coopération ne fait pas l'objet de discussions, elle est d'une extrême importance et l'apprentissage des acteurs locaux dans d'autres régions et pays doit être encouragé.